

RSE Ain'Fo

Fournisseur d'énergie dans l'Ain
La Lettre d'Information de RSE N° 3 / Été 2015

Électricité : où faut-il l'acheter ?

Depuis l'adoption en 1996 d'une directive européenne, le marché de l'électricité continue sa progression vers une ouverture au système concurrentiel.

Cependant, pour les consommateurs particuliers et les professionnels en tarifs bleus, ayant donc des puissances souscrites inférieures à 36 kW, les tarifs réglementés sont maintenus par l'une des dernières lois relatives à cet objectif et adoptée par le Parlement français en décembre 2010.

Vous avez donc le choix entre deux possibilités pour votre fourniture en électricité :

- La première solution consiste à choisir une fourniture sur le marché mondial de l'électricité, ouvert et concurrentiel.

Il convient toutefois de noter que cette solution ne concerne qu'un tiers de votre facture, puisque le prix de l'électricité comprend en outre un tiers de taxes et un autre tiers d'acheminement qui restent en monopole selon des tarifs toujours fixés par l'Etat : tout le monde paie donc au même niveau ces deux dernières composantes, quel que soit son fournisseur.

Bien que RSE puisse vous proposer un contrat de ce type, en fourniture sur le marché, tout comme d'autres fournisseurs, nous nous devons d'attirer votre attention sur la forte et imprévisible volatilité dans le temps de ces prix, selon l'évolution de la conjoncture mondiale : un peu comme les cours du pétrole ou la bourse.

- La deuxième solution est de rester aux tarifs réglementés, qui sont encadrés, contrôlés et régulés par l'Etat, selon des objectifs qui prennent aussi en compte l'intérêt des consommateurs.

C'est donc le choix de la sécurité, puisque ces tarifs historiques vous préservent des variations parfois brutales des marchés mondialisés : en effet, les prix de l'électricité en France demeurent particulièrement compétitifs par rapport à ceux de nos voisins européens.

Quelles que soient vos orientations sur ces questions, les équipes de RSE sont proches de vous et disponibles pour vous renseigner utilement.

Le Directeur, Jean-Marc GEORGE

Les différents moyens de paiement que propose RSE :

- Carte Bancaire Internet
- Chèque
- Espèce ou Carte Bancaire dans nos locaux
- Mandat cash
- Virement
- Prélèvement automatique à l'échéance

La Mensualisation



Une lampe à LED offerte pour tout client qui se mensualise avant fin 2015 !
(Offre non cumulable, valable jusqu'au 31/12/2015)

« Le confort électrique jusque dans vos déplacements »

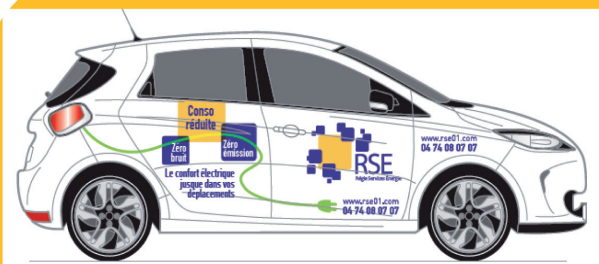
Depuis peu, RSE s'est dotée d'un véhicule électrique. En effet nous croyons au développement de la voiture électrique, et c'est pour cela que nous investissons dans cette nouvelle technologie.

Cette voiture électrique est respectueuse de l'environnement (silencieuse et zéro émission) et très économique avec environ 200 kms d'autonomie par recharge, ce qui nous permet largement de rayonner sur toute notre zone de desserte.

Les aides mises en place par le gouvernement, depuis le 1er Avril 2015, de **3 700€ à 10 000€** pour les particuliers, pour l'acquisition d'un véhicule électrique vous permettent de participer concrètement à la transition énergétique.

RSE se devait d'acquérir la voiture d'aujourd'hui afin de vous faire connaître cette évolution dans nos déplacements grâce à une énergie propre : l'électricité.

Peut-être croisez vous un agent de RSE à son volant !!



RSE vous aide à maîtriser vos consommations !

Nous mettons à votre disposition gracieusement un **analyseur de consommations**.

Facile d'utilisation et simple de mise en œuvre, vous pourrez le conserver durant deux semaines.

Nous vous expliquerons comment vous en servir et interpréter les résultats.

Avec un simple chèque de caution de 30 € non encaissé, repartez avec notre appareil et **réduisez vos factures !**

Les LED*

durent **40 fois plus longtemps****, sont **12 fois plus lumineuses**** et **5 fois plus économiques***** qu'une ancienne ampoule à incandescence.

*Light-Emitting Diode ou Diode Electroluminescent

Source : Ademe - *Source : EDF R&D

Les lampes fluocompactes (LFC)

regroupent les **lampes basse consommation (LBC)** et les **tubes fluorescents**. Les LFC permettent de réaliser **entre 75% et 80% d'économies d'énergie** par rapport à une ancienne ampoule à incandescence qui offrait le même éclairage.

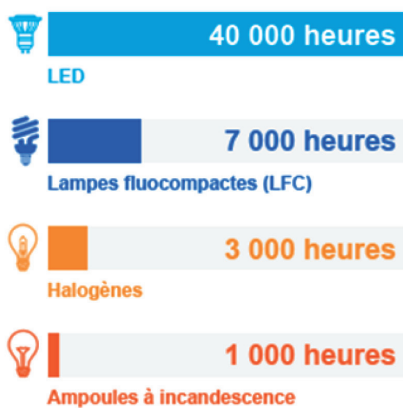
Source : Ademe

Les halogènes

sont beaucoup moins économiques que les LFC ; ils pourraient d'ailleurs être interdits à partir de 2016.

Source : Ademe

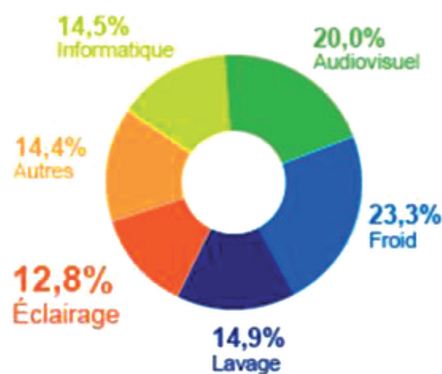
Durée de vie maximale des ampoules en heures



Source : Ademe

Répartition par usage des consommations moyennes électriques

(hors chauffage, eau chaude sanitaire et cuisson)



Source : Ademe

L'éclairage représente environ 13% de la consommation d'électricité au sein d'un logement*, soit 325 à 450 kWh/ an pour un foyer.

*Hors chauffage, eau chaude sanitaire et cuisson

Source : Ademe

RSE 577, route de St Trivier 01330 Ambérieux en Dombes - tel : 04 74 08 07 07 - site : www.rse01.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la!